



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements psychiatriques

Question écrite n° 96435

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la psychiatrie. La loi HPST prévoyait une prise en compte des spécificités de la psychiatrie améliorant les conditions d'exercice de la psychiatrie et répondant aux besoins de la santé mentale. Or, les mesures vont davantage dans un sens sécuritaire et ne répondent pas à ses besoins. Il en va ainsi des annonces faites lorsqu'un fait divers est médiatisé. Il en va ainsi de la fin du renouvellement des chefferies de secteurs psychiatriques, de la nomination des psychiatres hospitaliers, de la disparition des références sectorielles et de la représentativité médicale au sein des instances de l'hôpital, ou des directives données par voies de circulaires aux préfets pour les sorties d'essai des malades. Il lui demande donc s'il entend reconnaître les spécificités de la psychiatrie, par notamment, une vraie loi de psychiatrie et de santé mentale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96435

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13678

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)